

## **N'oublions pas notre contrat social: oui, des droits, mais aussi des obligations**

Par Dre Yun Jen, présidente de l'AMQ le 1 octobre 2015

Le mot de l'Association médicale du Québec

---



**Dre Yun Jen, présidente**

# AMQ



ASSOCIATION MÉDICALE DU QUÉBEC

Des changements significatifs au cours des dernières années ont provoqué des discussions de fond sur le rôle des médecins. À titre de présidente de l'Association médicale du Québec, je suis préoccupée par certains discours axés uniquement sur nos

droits et faisant abstraction totale de nos obligations.

Les médecins bénéficient d'un statut social élevé et contrôlent les normes et les compétences donnant accès à la profession. En contrepartie, et c'est là l'autre facette du contrat social, les médecins ont la responsabilité de bien servir leurs patients et la société en général. Pour conserver nos droits, nous devons respecter nos obligations.

Les résultats d'un sondage commandé par notre association au printemps dernier démontraient que les médecins bénéficient toujours de la confiance de la population. Mais cette dernière s'attend à ce que les médecins agissent non seulement pour le bien de leurs patients mais aussi de la société. La population observe la profession médicale, la juge et la critique. Les nombreuses lettres d'opinion dans nos quotidiens en font foi, dont celle-ci parue dans les pages de *La Presse*: «On augmente votre salaire horaire, on vous permet de travailler moins d'heures, vous maintenez votre revenu confortable. Et vous pouvez toujours choisir vos clients, vos horaires, votre lieu de pratique. Quelle aubaine! Aucun autre travailleur de la santé n'a ces avantages.»

Avec la transformation actuelle du réseau de la santé, les médecins doivent plus que jamais remplir leur part du contrat social dans l'intérêt de la société. Nous n'avons plus le choix. La crédibilité de notre profession est plus que jamais remise en question et nous devons faire preuve de leadership si nous voulons conserver notre autonomie professionnelle.

### **Aide médicale à mourir**

C'est pour ces raisons que l'Association médicale du Québec s'est objectée au refus des médecins des centres et des maisons de soins palliatifs de prendre en charge les patients se prévalant de leur droit de demander l'aide médicale à mourir. Bien que je sois consciente du fait que nos collègues spécialisés en soins palliatifs soient confrontés à un conflit intérieur, il n'en reste pas moins que le code de déontologie les oblige à gérer ce dilemme et à ne pas abandonner leurs patients à leur sort, malgré leur problème de conscience. Le code de déontologie oblige le médecin qui exerce son droit à l'objection de conscience de voir au transfert de la demande du patient afin que celle-ci soit traitée et de s'assurer de la continuité des soins. Un refus global n'est pas professionnel.

### **Frais accessoires**

De la même manière, dans le dossier chaud des frais accessoires, l'AMQ a pris une position claire à l'effet que les médecins ont le droit de recevoir une compensation pour les actes médicaux qu'ils posent, et ce, à juste prix. Cependant, la surfacturation pour des services déjà couverts va à l'encontre de la déontologie. Le changement proposé par le ministre de la Santé est majeur. Ce dossier doit faire l'objet d'un débat et passer par un processus de consultation publique. C'est la demande que l'AMQ a faite au ministre, et qui est restée lettre morte jusqu'à maintenant.

L'Association médicale du Québec occupe une position unique au Québec, car elle est la seule organisation regroupant l'ensemble de la profession, plus précisément les spécialistes, les omnipraticiens, les résidents et les étudiants en médecine. L'Association possède ainsi la vision globale nécessaire pour réfléchir et agir sur les principaux enjeux auxquels notre profession est confrontée dans notre système de santé québécois. Les médecins doivent s'engager s'ils veulent prendre part à la transformation actuelle du réseau et à l'évolution de la profession médicale.

### **Gouvernance médicale**

C'est pourquoi l'Association a lancé, à la suite de son dernier congrès, un chantier sur la gouvernance médicale. Le premier résultat concret de cette démarche est la création du Regroupement de médecins gestionnaires. Ce nouveau regroupement outille les médecins gestionnaires en matière de coordination des activités médicales, d'organisation des services et de gestion des secteurs cliniques ou encore d'amélioration continue de la qualité. Je vous invite à vous engager au sein de ce regroupement et à mettre votre leadership à contribution.

Dans la foulée de la création de ce regroupement se tiendra, le 19 novembre prochain, le premier Colloque médecins gestionnaires sous le thème *Un réseau en mutation, un génome médical en évolution: des médecins gestionnaires au cœur des changements*, activité organisée conjointement par l'Association médicale du Québec et l'Association médicale canadienne.

Oui, notre contrat social nous donne des droits, mais nous devons aussi respecter nos obligations. Nous devons assumer notre leadership afin d'influencer l'avenir de notre système de santé. Nous

devons nous engager dans cette transformation et poursuivre l'unification de nos voix pour nous faire entendre. L'Association médicale du Québec le fait pour et avec vous.

**La présidente,  
Dre Yun Jen, MD FRCPC  
Association médicale du Québec**

---